



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 3.1 et 3.10**

**Numéro de la demande :** 2022-4794

**Demande :** Nouvelle préparation commerciale (propriétés chimiques du produit) – Garantie, identité des produits de formulation et proportion des produits de formulation, et nouvelle étiquette d'un produit – augmentation ou réduction du taux d'application, mélanges en cuve

**Produit :** Insecticide Shenzi 400 SC

**Numéro d'homologation :** 34974

**Principe actif (p.a.) :** Chlorantraniliprole

**Numéro de document de l'ARLA :** 3510573

### **But de la demande**

L'objectif de cette demande est d'homologuer la préparation commerciale, l'insecticide Shenzi 400 SC, pour une utilisation sur une variété de cultures de plein champ et sous serre, afin de lutter contre divers insectes.

### **Évaluation des caractéristiques chimiques**

L'insecticide Shenzi 400 SC se présente sous la forme d'une suspension contenant du chlorantraniliprole à une concentration de 400 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,1608 à 1,1771 g/ml et un pH de 6,4. Les données requises sur les caractéristiques chimiques de l'insecticide Shenzi 400 SC ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

### **Évaluation sanitaire**

L'insecticide Shenzi 400 SC présente une faible toxicité aiguë par voies orale, cutanée et par inhalation. Il est non irritant pour les yeux et la peau et n'est pas un sensibilisant cutané.

L'utilisation de l'insecticide Shenzi 400 SC sur les pommes de terre, le groupe des légumes-racines et tubercules, le groupe des légumes-fruits, le groupe des crucifères, le groupe des légumes-feuilles, le groupe des légumes-légumineuses, le groupe des cucurbitacées, le maïs (de grande culture, à éclater, doux et de semence), le groupe des graminées fourragères, le groupe des fourrages, paille et foin de plantes autres que les graminées, la menthe, le gombo, les arachides, le sous-groupe des oignons verts, les artichauts, le houblon, les concombres sous serre, les tomates sous serre, les aubergines sous serre, les poivrons sous serre, les graines oléagineuses et céréales, les fruits à pépins, les fruits à noyau, les canneberges, les mûres, les raisins, les fruits à coque et les baies à croissance basse ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle supérieure à celle liée à l'utilisation homologuée du chlorantraniliprole. L'utilisation du nouveau produit ne devrait pas entraîner de risques

préoccupants si les travailleurs suivent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de chlorantraniliprole n'a été soumise ou requise à l'appui de l'homologation de l'insecticide Shenzi 400 SC pour les cultures suivantes : légumes-racines et légumes-tubercules; légumes-feuilles; crucifères; légumes-légumineuses; légumes-fruits; légumes-cucurbitacées; fruits à pépins; fruits à noyau; fruits à coque; céréales; graines oléagineuses; oignons verts, fruits de ronces, mûres, baies à croissance basse, maïs (de grande culture, à éclater, doux), menthe, gombo, arachides, artichauts, houblon, canneberges ou des raisins. Aucune nouvelle donnée sur les résidus de trifloxystrobine dans diverses cultures n'a été soumise ou n'était nécessaire pour appuyer cette homologation. De plus, des études sur le processus de transformation des pommes, de la menthe, des raisins, des tomates, des prunes, des huiles de graines de coton (canola), des arachides et du blé ont également été évaluées pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de chlorantraniliprole dans les produits transformés.

En outre, les résidus anticipés de chlorantraniliprole dans les matrices animales devraient être couverts par les limites maximales de résidus (LMR) actuellement établies, lorsque les aliments pour animaux dérivés des produits agricoles bruts (PAB) sont traités avec l'insecticide Shenzi 400 SC et donnés au bétail.

L'exposition aux résidus de chlorantraniliprole résultant de l'homologation de l'insecticide Shenzi 400 SC pour différentes cultures de champ et en serre n'est pas susceptible d'entraîner des risques alimentaires pour la population générale et toutes les sous-populations, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### **Évaluation environnementale**

Les utilisations figurant sur l'étiquette de l'insecticide Shenzi 400 SC correspondent au profil d'emploi actuellement homologué du chlorantraniliprole. Par conséquent, l'utilisation de l'insecticide Shenzi 400 SC ne devrait pas entraîner de risque supplémentaire s'il est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, qui comprend des avertissements visant à atténuer les risques pour l'environnement.

### **Évaluation de la valeur**

Les informations de valeur soumises (neuf essais d'efficacité sur le terrain et une justification scientifique de l'extrapolation à partir de deux produits précédents cités) ont démontré l'équivalence biologique de l'insecticide Shenzi 400 SC par rapport à deux produits précédents. Les essais soumis ont démontré que l'insecticide Shenzi 400 SC permettait de lutter contre les insectes nuisibles testés de la même manière que les produits précédents. Les informations soumises sur la valeur étaient suffisantes pour étayer l'extrapolation de toutes les allégations d'utilisation des étiquettes des produits précédents à l'étiquette de l'insecticide Shenzi 400 SC.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements

fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'homologation de l'insecticide Shenzi 400 SC.

## Références

### Numéro de document de

### l'ARLA

### Référence

- 3391105 2021, Shenzi SC Insecticide Product Identity and Composition, Description of Materials Used, Description of the Formulation Process, Discussion of the Formation of Impurities, and Certified Limits, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1 CBI
- 3391111 2021, Accelerated Storage Stability and Corrosion Characteristics of GPI 220: Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC)., DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.14,3.5.7
- 3391113 2021, Appearance (Colour, Physical State and Odour) of GPI 220 : Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC)., DACO: 3.5.1,3.5.2,3.5.3
- 3391114 2021, Density of GPI 220: Chlorantraniliprole 400 g/L SC (Equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC), DACO: 3.5.6
- 3391115 2021, Explodability of GPI 220: Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2 % w/w SC)., DACO: 3.5.12
- 3391116 2021, Oxidation/Reduction Properties of GPI 220 : Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2 % w/w SC)., DACO: 3.5.8
- 3391117 2021, pH of GPI 220: Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC)., DACO: 3.5.7
- 3391118 2021, Viscosity of GPI 220 : Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2 % w/w), DACO: 3.5.9
- 3391120 2021, Flash Point of GPI 220 : Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2 % w/w SC), DACO: 3.5.11
- 3391121 2021, Validation of Analytical Method for Determination of Active Ingredient Content of GPI220 : Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC), DACO: 3.4.1,3.4.2
- 3391089 2022, Additional Product Chemistry for Shenzi 400 SC Insecticide – Parent, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.5.13,3.5.15,3.5.4,3.5.5
- 3391106 2021, Acute Oral Toxicity Study of GPI 220 : Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC) in Rats, DACO: 4.6.1
- 3391108 2021, Acute Dermal Toxicity Study of GPI 220 : Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC) in Rats, DACO: 4.6.2
- 3391119 2021, Acute Inhalation Toxicity Study of GPI 220: Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC), DACO: 4.6.3
- 3391109 2021, Acute Eye Irritation Study of GPI 220 : Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC) in Rabbits, DACO: 4.6.4
- 3391107 2021, Acute Dermal Irritation Study of GPI 220 : Chlorantraniliprole 400 g/L SC (equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC) in Rabbits., DACO: 4.6.5

- 3391110 2021, Skin Sensitisation Study of GPI 220: Chlorantraniliprole 400 g/L SC (Equivalent to Chlorantraniliprole 34.2% w/w SC) in Guinea Pigs., DACO: 4.6.6
- 3391085 2022, Summary of Value for Shenzi 400 SC Insecticide, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3.1,10.3.2,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4
- 3391091 2022, Efficacy and Phytotoxicity - Apple, DACO: 10.2.3.3
- 3391092 2021, Efficacy and Phytotoxicity - Cucurbit, DACO: 10.2.3.3
- 3391093 2022, Efficacy and Phytotoxicity - Grape, DACO: 10.2.3.3
- 3391094 2022, Efficacy and Phytotoxicity - Potato, DACO: 10.2.3.3
- 3391095 2022, Efficacy and Phytotoxicity - Potato, DACO: 10.2.3.3
- 3391096 2021, Efficacy and Phytotoxicity - Tomato, DACO: 10.2.3.3
- 3391097 2021, Efficacy and Phytotoxicity - Leafy Vegetable, DACO: 10.2.3.3
- 3391098 2022, Efficacy and Phytotoxicity - Cabbage (Brassicae Vegetable), DACO: 10.2.3.3
- 3391099 2021, Efficacy and Phytotoxicity -Pulse, DACO: 10.2.3.3
- 3391100 2022, Efficacy and Phytotoxicity -Sweet Corn, DACO: 10.2.3.3
- 3391101 2022, Efficacy and Phytotoxicity -Sweet Corn, DACO: 10.2.3.3
- 3391102 2022, Efficacy and Phytotoxicity -Sweet Corn, DACO: 10.2.3.3
- 3391127 2022, Summary of Value for Shenzi 400 SC Insecticide, DACO: 10.2.3.1,10.3.2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9